

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'infirmier.
- Acquérir les compétences nécessaires pour donner des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre infirmier.



3 ans
4 620 heures
1 rentrée par an :
Septembre 2026



8h15 - 12h30
13h30 - 16h30



Titulaire d'un
baccalauréat



IFPS Privas

Contact

- Christel TRUWANT
04 75 20 16 01
christel.truwant@ahsm.fr

Prérequis

- Personne titulaire du baccalauréat ou d'un DAEU ou de la dispense de ce grade par Validation des Etudes, expériences professionnelles ou acquis personnels

Formateurs

- Equipe pédagogique de 10 cadres infirmiers formateurs
- Intervenants extérieurs experts dans leur domaine de compétence

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- E-learning
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

Organisation de la formation

- **4 620 heures** soit
 - **1 890 heures** de théorie
 - **2 310 heures** de stage
 - **420 heures** de travail d'appropriation des connaissances en autonomie

PROFESSION INFIRMIER

Dans l'exercice de sa profession, l'infirmier entreprend, réalise, organise et évalue les soins infirmiers préventifs, curatifs, palliatifs, relationnels ou destinés à la surveillance clinique. Il effectue des consultations infirmières et pose un diagnostic infirmier. Il prescrit les produits de santé et les examens complémentaires nécessaires à l'exercice de sa profession.

L'infirmier inscrit ses actions dans une prise en charge holistique de la personne en collaboration avec une équipe pluri professionnelle. Les lieux d'exercice de la profession s'attachent à répondre aux besoins de la population : les hôpitaux et cliniques de soins somatiques ou psychiatrique, les établissements médico-sociaux, les cabinets libéraux, les centres de santé, la santé scolaire, les PMI, le milieu carcéral, les services de médecine du travail.

Le diplôme d'Etat offre des opportunités d'évolution par la voie de la spécialisation (IADE-IBODE-Puériculture-cadre de santé...) et par la poursuite d'études universitaires (Master-Doctorat).

Code fiche RNCP : RNCP39923

APTITUDES REQUISES

- **Qualités humaines et capacités relationnelles**
 - Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture aux autres.
 - Aptitude à collaborer et travailler en équipe.
 - Aptitude à échanger / communiquer avec autrui.
 - Pratique des outils numériques.
 - Capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère.
- **Contre-indications**
 - Contre-indications aux vaccinations obligatoires
 - Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Modalités de suivi et d'évaluation

- Evaluations écrites des connaissances
- Analyses de situation clinique
- Mémoire de fin d'études
- Evaluation des compétences en stage

30 ECTS par semestre.

L'étudiant dispose d'1 session de rattrapage par semestre. Les passages d'année sont soumis à l'acquisition de 51 ECTS/60.

Le DE est obtenu par la validation de l'ensemble des compétences et l'obtention de 180 ECTS.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription (uniquement pour la sélection en voie pro) : **120 €**
- Frais universitaires : **178 €**
- CVEC : **105 €**
- Frais de fonctionnement : **490 €**
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR) à partir de la 2^{ème} année
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **7 700€**
- Indemnités de stage perçues pendant la formation :
1ère année : 36 €/semaine
2ème année : 46 €/semaine
3ème année : 60 €/semaine
+ frais de déplacement
- **66 étudiants par promotion**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION

Les modalités d'admission à la formation infirmière sont régies par *l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*.

• Parcoursup

Inscription sur la plateforme : www.parcoursup.gouv.fr

• Formation Continue

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

www.ifpsprivas.ahsm.fr

Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées (voir la liste des documents dans le dossiers d'inscription).

- Une épreuve écrite comprenant :
 - une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social
 - une sous-épreuve de calculs simples.
- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40 aux épreuves. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

FORMATION THEORIQUE

5 domaines spécifiques d'enseignement théoriques et pratiques

- Domaine A : Sciences infirmières et raisonnement clinique
- Domaine B : Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques
- Domaine C : Prévention et promotion de la santé
- Domaine D : Communication, travail en équipe et leadership
- Domaine E : Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- Enseignement clinique: **66 semaines** sur les 3 ans dont 10 relèvent du cadre de consolidation
 - 1ère année : 12 semaines
 - 2ème année : 26 semaines
 - 3ème année : 28 semaines
- 4 typologies de stage
 - Prise en soins d'une personne ou d'un groupe à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en **phase aigüe**.
 - Prise en soins d'une personne ou d'un groupe à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en **phase stabilisée**.
 - Accompagnement d'une personne ou d'un groupe à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de **soins primaires** contribuant à **l'offre de soins de 1^{er} recours**.
 - Accompagnement d'une personne ou d'un groupe à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de **handicap, de dépendance, d'exclusion sociale**.